

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

15 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE, DENUNQUE, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 13 janvier 1845.

ESSAI SUR LA QUESTION DES RÉFORMES SOCIALES.

(2^e Article.)

Comment s'accomplit la loi du progrès.

Si, remontant à l'enfance du monde et prenant l'humanité au milieu des forêts qui abritèrent ses premiers âges, nous voulions chercher à reproduire, d'après les inspirations de notre imagination, une histoire perdue, et tracer le tableau intéressant du développement de l'esprit humain, les hypothèses ne nous manqueraient pas; si nous suivions notre espèce à travers les phases de son existence, il nous serait facile de la montrer s'ennoblissant par degrés et s'élevant incessamment par ses propres efforts à une civilisation plus belle, et de conclure en faveur du principe de la perfectibilité humaine. Mais à quoi bon s'arrêter sur des choses généralement admises? Sans nous livrer à des conjectures hasardées ou à des excursions historiques inutiles à notre sujet, il nous suffit de constater ce qui est sans nous inquiéter de ce qui a été ou dû être. Ce qu'il nous importe de savoir, c'est que de nos jours l'homme naît, existe et se développe au sein d'une société essentiellement perfectible, dont le mouvement s'opère en vertu d'une loi inhérente à sa nature et par le secours de sa libre coopération; que le concours ou le refus de cette coopération peuvent, selon la combinaison et l'enchaînement des circonstances, faciliter, entraver, précipiter ou reculer le mouvement, et quelquefois même occasionner de graves perturbations. De là ces oscillations fréquentes, ces révolutions inattendues qui viennent de temps à autre interrompre la marche régulière de la civilisation.

S'il est impossible de nier l'attraction providentielle qui force la société à graviter autour d'un idéal dont elle sent de plus en plus le besoin de se rapprocher, si l'homme a dans son cœur un désir incessant de savoir et de bien-être, une curiosité inquiète, qui le stimulent presque à son insu, mille passions, il faut bien le reconnaître, viennent tour à tour agiter son âme et enchaîner sa volonté. Son ignorance, ses vices, ses vertus mêmes contribuent à obscurcir sa raison, à troubler sa conscience et à l'égarer quelquefois pour long-temps. S'il est avide d'acquiescer, il n'est point disposé à conserver. A combien de longues études il a besoin de se livrer pour passer d'une découverte à une autre, d'une idée ancienne à une idée nouvelle, et combien ne lui faut-il pas, le plus souvent, livrer des combats intérieurs pour s'élever à l'abnégation et au dévouement qui permettent de s'exposer volontairement aux froissements que toute innovation entraîne, ou seulement pour acquiescer la patience de les endurer! Quel que soit le besoin d'amélioration qui le tourmente, ce n'est donc pas sans un puissant effet de sa volonté que l'homme, se poussant d'une idée à une autre idée, aspire à la possession de la vérité et de la perfection absolues. Néanmoins, si l'action individuelle est un des ressorts essentiels de la marche sociale, il est bon de faire observer qu'elle ne peut rien par elle-même, et qu'isolée du mouvement général dans lequel elle s'harmonise et se confond, elle s'userait sans résultat.

D'après cela, on peut définir le progrès : une suite d'améliorations sociales déduites les unes des autres au moyen de l'activité individuelle et consacrées par le libre consentement de tous. Qu'on se reporte aux époques qui, dans la vie des nations, ont été signalées par de grands changements, et on s'assurera de la vérité

de cette définition. Toujours du milieu de la foule s'élève une voix, le plus souvent inconnue, qui proclame des idées nouvelles. C'est un puissant de la terre ou le plus humble de ses sujets, n'importe; c'est un juge qui annonce à l'humanité une ère prochaine de transformation, vient apporter des lois plus parfaites, des croyances plus pures, et resserrer de plus en plus les liens de la solidarité humaine. Son esprit, éclairé par une lumière soudaine, a entrevu la vérité, toujours une et immuable, sous un nouveau jour, et il s'empresse, dominé par une ardeur qui lui est souvent funeste, à enseigner sa découverte aux autres hommes.

Si c'est un imposteur ou s'il se trompe, il a pu séduire, entraîner la foule; mais le temps et l'expérience ont bientôt fait justice de ses tentatives, et l'on finit par voir succomber quelquefois dans de douloureuses agonies ses essais avortés. Quelle que soit, du reste, la puissance dont ils sont étayés, s'ils ne sont pas en harmonie avec le passé et l'avenir du monde; les individualités, un instant dominées, retirent leur sanction. Qu'une pensée féconde et vraie tombe de la bouche la plus humble, au contraire, repoussée d'abord et foulée aux pieds, son éclat éblouit malgré la poussière où elle roule; elle attire par une force invincible la réflexion des philosophes; elle est controversée, prêchée; elle pénètre peu à peu les esprits, et, après avoir été éprouvée par des siècles de méditation, elle s'empare de l'opinion et s'élève enfin triomphante au bruit des acclamations de tous.

C'est ainsi que l'humanité, procédant par de longues expérimentations, s'est progressivement développée en procédant du connu à l'inconnu et ne donnant rien au hasard. Les idées nouvelles, les systèmes nouveaux ont besoin, pour être adoptés, de la sanction de tous et de l'expérience.

L'homme, quelque avide qu'il soit d'améliorer constamment son sort, s'attache aux biens qu'il a acquis par les efforts de son travail et de son génie. Ce sentiment modéré et enchaîne l'essor de ses inspirations aventureuses; ce n'est qu'en hésitant qu'il va du bien au mieux : tous les changements n'ont pas été heureux, les nations ont fait quelquefois de cruels essais, et l'on ne peut croire sur parole le premier novateur qui surgira.

Lorsque le Christ a dit : « Que celui qui veut le bien de l'humanité prenne ma croix et me suive », c'est qu'il reconnaissait pour les peuples la nécessité d'obéir aux prescriptions de cette prudence, et que dans le temps où il vivait une rénovation était un bouleversement, comme elle le serait encore aujourd'hui pour nous avec les formes gouvernementales dans lesquelles nous sommes emmaillottés. Bien qu'il soit plus facile à l'opinion de se manifester, grâce à l'imprimerie, trop d'entraves l'embarrassent; elle ne peut ni se former librement, ni se produire sans entraves, ni être constatée légalement; elle a à lutter contre des aristocraties intéressées à la troubler, à fausser ses opérations, à nier même son existence.

C'est cette résistance qui, aux époques de crises, lorsqu'une rénovation comprise, désirée, devenait un besoin, fut de tout temps la cause des terribles tempêtes dans lesquelles la civilisation sombra au milieu des ruines et du sang. Il est aussi imprudent pour la société de résister obstinément à toute amélioration que de l'accepter aveuglément. Le mouvement social s'accomplit par l'autorité et la discussion; trouver un modérateur assez sage, assez impartial pour résister au besoin et céder à propos, telle est la difficulté, tel est le problème à résoudre.

Le Rhône reprend à notre égard le ton de pédagogue qu'il avait abandonné depuis quelque temps : il y a des habitudes dont on ne peut se défaire. Il retrouve son ancienne insolence; cela dispense d'avoir de l'esprit.

La préfecture lui a enjoint de démentir ce que nous avons dit; il a obéi. Pauvres gens qui ne pouvez pas même avoir le droit de garder le silence!

La nomination de M. Fulchiron comme grand-croix de la Légion-d'Honneur, annoncée par les feuilles parisiennes, n'est pas exacte. Tant mieux! c'est une sottise de moins. Celle de M. Sauzet, annoncée de même il y a quelques jours seulement, remonte à une époque antérieure. On peut en douter, puisque la vanité de M. le président ne l'a pas fait savoir plus tôt.

Le discours adressé au roi par M. Sauzet a été en effet jugé, non seulement à Lyon, mais dans toute la France; partout on a trouvé que parler de notre influence en Orient quand nous n'y pouvons pas même protéger les populations chrétiennes qui s'adressent à nous, qui délèguent auprès du pouvoir leurs évêques que celui-ci contraind par ses refus de s'adresser à l'Angleterre, c'était manquer de goût et de tact; partout on a jugé que celui qui rappelait les exploits de nos pères en Egypte à propos de Tanger et de Mogador n'était qu'un courtisan dont les flatteries pouvaient être fort bien reçues à la cour, mais n'intéressaient nullement la nation. Nous avons dit à cet égard ce que disent tous les hommes qui ne sont pas inféodés au pouvoir, qui ne vivent pas des petits services qu'ils croient lui rendre.

Nous avons dit que le fameux discours de M. le président sortait des presses de la chambre des députés, et cela est si vrai que cela est imprimé tout au long au bas de la septième page. Est-ce que par hasard le Rhône ne l'aurait pas lu? Nous avons émis un doute à propos des frais de cette impression insolite; nous avons été trop bons, vraiment! Le discours de M. Sauzet est suivi de la réponse du roi; est-ce que par hasard M. Sauzet paierait les frais d'impression des discours de la couronne? Personne, en vérité, ne le pensera.

Les élucubrations ministérielles voyagent aux frais de l'Etat; c'est donc le budget qui paiera le port des imprimés arrivés ici gratis. Les bandes n'ont pas été mises par M. Sauzet, les adresses pas écrites de sa main de président; on a donc détourné de leurs travaux des employés qui auraient mieux à faire sans doute.

Paris, le 11 janvier 1845.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

M. Hébert a été nommé hier soir rapporteur de la commission de l'adresse de la chambre des députés. Il a eu six voix qui lui ont été données par les six membres de la commission qui pensent comme lui; la sienne est allée modestement se perdre sur M. Félix Réal, tandis que MM. Saint-Marc Girardin et Gauthier de Rumilly votaient réciproquement l'un pour l'autre.

Ainsi donc, c'est M. Hébert qui va parler au nom de la chambre, ce même M. Hébert qui, il y a quinze jours, ne réunissait que 24 voix pour les fonctions de vice-président. Nous doutons fort que si la chambre eût eu à se choisir directement un rapporteur, son choix fût tombé sur M. Hébert. Cet homme peut convenir à certains exagérés des centres qui sont plus ministériels que le ministère et plus royalistes que le roi; mais nous sommes sûrs qu'un grand nombre de conservateurs verront avec peine qu'il soit

FEUILLETON DU CENSEUR. — 14 JANVIER.

LES NARRATIONS DU KHABIR.

LE TOMBEAU DU CHEVAL.

(Suite.)

A ces mots, Boul-Nouar dépose Zahira dans les bras de Kaddour, et lui-même saute à bas de son coursier.

Par les ordres de Kaddour, une tente est dressée non loin de la sienne, et l'Arabe va rendre compte au cheikh de sa tribu de l'arrivée des deux hôtes que le ciel lui a envoyés.

Kaddour était un homme droit et craignant Dieu; tout malheureux était son ami, tout affligé son frère, car le Très-Haut avait apposé le sceau du salut sur son cœur. Brave au moment du combat, calme après la victoire, Kaddour, revenu sous son gourbi, était sobre des biens que Dieu lui avait accordés, et il en partageait le surplus avec ses frères dans le besoin. Des chameaux nombreux, de magnifiques coursiers reposaient autour de sa tente; tous ses frères l'honoraient, et, bon avec tous, il était aimé de tous.

Aussi, lorsque Kaddour vint annoncer au cheikh des Beni-Salah l'arrivée et l'adoption de ses hôtes, celui-ci lui répondit :

— Frère, ce que tu as fait est bien fait. Dieu t'a envoyé des malheureux à secourir, remercie-le. Tes hôtes sont ceux de notre tribu, puisqu'ils sont les tiens.

Cependant, Kaddour avait évité de raconter au chef des Beni-Salah la cause de la fuite de Boul-Nouar et de Zahira; car il craignait que celui-ci ne refusât d'accueillir deux infortunés quand ces infortunés pouvaient apporter la guerre avec eux.

Kaddour revient annoncer à ses amis la parole de paix que lui a donnée le cheikh, parole qui consacre leur adoption par leur nouvelle tribu.

Avec quels transports de joie l'heureux messager fut reçu par Boul-Nouar et sa sœur, rendus à la vie! Désormais, s'ils avaient perdu leurs richesses, ils retrouvaient du moins des protecteurs pour les défendre, nu

asile pour les recevoir, un ami pour les bénir. Zahira, à genoux devant son libérateur, serrait contre son cœur les mains de Kaddour; elle les arrosait de ses larmes elle lui disait :

— Guerrier, que Dieu prolonge tes jours, afin que nous puissions te remercier plus long-temps du bien que tu nous as fait; que Dieu accède à toutes tes prières comme tu as accédé à la nôtre, et qu'il te donne des fils dignes de leur père!

En écoutant ces paroles, Kaddour sentait son cœur se troubler; il regardait avec ivresse cette ravissante jeune fille, dont les yeux, baignés des pleurs de la reconnaissance, s'élevaient silencieusement vers le ciel comme pour appeler ses bénédictions sur son bienfaiteur. Jamais plus enivrante créature ne lui était apparue; jamais, dans le mensonge de ses rêves, il n'avait entrevu une réalité aussi enchanteresse. Dans la solitude des déserts, il l'eût prise pour un de ces génies (1) bienfaisants auxquels Dieu a confié la garde et la consolation des hommes.

Chaque fois que Kaddour rencontrait la jeune fille, il se faisait dans son cœur je ne sais quel trouble, prélude ordinaire de l'amour. Loin d'elle, il désirait se trouver seul à seul avec elle; près de Zahira, sa langue bégayait des mots sans suite, ses yeux erraient çà et là, craignant de rencontrer les siens; absente, il cherchait partout son image; présente, il évitait son

(1) Les Arabes croient aux génies, et voici comment ils racontent leur origine. Ils prétendent qu'après le premier péché Adam fut séparé de sa compagne en punition de sa faute. Seul et privé de celle qu'il aimait, son imagination se la figurait présente; il croyait la tenir encore dans ses bras, la serrer sur son cœur. Ce sont de ses pensées et de ses désirs, disent toujours les Arabes, que sont nés les génies, êtres moitié spirituels et moitié matériels.

Il y a, selon eux, des génies des deux sexes; il y en a de bons et de méchants qui se livrent perpétuellement la guerre. Ils ont une immense influence sur la destinée des hommes, dont ils sont un peu frères, comme on le voit.

Au surplus, nous aurons sans doute l'occasion de revenir un jour sur ce sujet et de raconter quelques légendes sur les génies, dont l'existence est reconnue d'ailleurs par le Koran.

regard, car il avait peur d'y lire son sort, et il préférait se bercer avec un doute qui lui offrait du moins la possibilité du bonheur plutôt que d'acquiescer une certitude qui pouvait être contraire à ses vœux.

Telles étaient les pensées de Kaddour.

Zahira, de son côté, n'était point demeurée insensible à la vue de son bienfaiteur. Se trompant sans doute sur le sentiment qui lui faisait désirer sa présence et se méprenant sur les motifs inconnus qui agitaient son âme, elle attribuait son bonheur à celui qu'elle éprouvait à témoigner sa reconnaissance.

Mais bientôt Zahira crut s'apercevoir qu'en présence de Kaddour son cœur n'était plus aussi tranquille qu'autrefois. Près de lui, elle n'éprouvait plus cette même liberté qu'elle sentait naguère; loin de lui, elle aimait à se trouver solitaire, à regarder les nuages silencieux errer çà et là au-dessus de sa tête; la nuit, elle se plaisait à respirer la fraîcheur, à retrouver dans la nature un calme qui s'était exilé loin d'elle; tout ce qui pouvait attrister son âme, on eût dit qu'elle le recherchait avec ivresse.

Quelques jours s'écoulèrent ainsi.

Que s'était-il cependant passé chez les Hadjouth, quand l'aurore eut relevé la scène sanglante de la nuit?

A la nouvelle de la mort de son fils, El-Bechir, le terrible kaïd des Hadjouth, pousse un cri sauvage qui retentit au loin dans la montagne comme celui du lion auquel on a ravi ses petits. Il se précipite vers l'endroit où gît encore le cadavre glacé d'Ahmed; il se frappe le visage avec fureur, déchire ses vêtements, et, roulant son front dans la poussière :

— Mon fils! mon fils! s'écrie-t-il dans le délire de son désespoir, dis-moi quelle main cruelle t'a ravi à ma tendresse, quel assassin a frappé les coups qui ont déchiré ta poitrine? Hélas! moi qui étais si fier de t'avoir donné le jour, il ne me reste plus qu'à pleurer sur toi. Ah! pourquoi n'as-tu pas péri dans les combats! Pourquoi ne suis-je pas mort moi-même!... Que cette pensée te console du moins, c'est que ton trépas ne demeurera pas sans vengeance; repose-toi sur moi de ce soin!

A ces mots, El-Béchir se relève : la douleur avait fait place à la rage. Il donne aussitôt l'ordre à ses chaouchs de se mettre à la recherche du meurtrier d'Ahmed, et de nombreux cavaliers se dispersent dans toutes les

chargé de porter la parole en leur nom.

Il est possible cependant que M. Hébert ne se laisse pas trop emporter par son amour pour M. Guizot. Si le ministère est prudent, il lui mettra un frein et il tempérera son ardeur. S'il le laissait aller jusqu'où son humeur l'emportera, il s'exposerait à des embarras qui ne seraient pas du reste nouveaux pour lui, car il a déjà eu à s'en tirer une première fois. On doit se rappeler qu'il y a quelques années M. A. Joffroy, rapporteur de la commission de l'adresse, présenta à la chambre un travail tellement hyperbolique, que le ministère n'en put accepter la responsabilité. Placé entre cette responsabilité et le désaveu de M. Joffroy, il désavoua ce pauvre M. Joffroy, qui ne s'en consola pas et mourut depuis du chagrin qu'il en éprouva. Ce souvenir retiendra sans doute M. Hébert. S'il était sorti de sa mémoire, le ministère ne manquerait pas de le lui rappeler, car il a tout intérêt à ce que l'on ne prodigue pas à sa politique des louanges tellement fabuleuses qu'elles rendraient nécessaires des atténuations.

Nous concevons très-bien qu'en vue de montrer qu'il n'avait peur de rien, il ait fait annoncer qu'il était prêt à s'expliquer sur tous les points; mais il y a une très-grande différence entre des explications comme celles qu'il peut être disposé à donner, dans l'impossibilité où il sait qu'il est de s'en dispenser, et l'apologie fastueuse d'actes sur lesquels il passerait peut-être très-volontiers condamnation jusqu'à un certain point, si la chambre consentait à ne pas se montrer trop sévère dans l'application de la peine.

On commence déjà, en effet, à annoncer qu'il ne serait pas impossible que le cabinet acceptât un amendement sur les affaires du Maroc et qu'il ne s'opposât pas à quelques mots sur l'affaire du droit de visite. Il dirait, pour justifier sa conduite, qu'une manifestation de la chambre au sujet de la question du Maroc et de celle du droit de visite ne pourrait avoir que de bons effets, puisque, d'une part, elle en imposerait à l'empereur Abd-er-Rhaman pour le cas où il aurait envie de recommencer; puisque, de l'autre, elle donnerait au gouvernement une nouvelle force pour continuer les négociations qu'il a ouvertes avec l'Angleterre.

M. Guizot ne veut donc pas que l'adoption des amendements qui pourront être présentés au projet de M. Hébert puisse être regardée comme un motif de retraite pour le cabinet. Il prépare par avance sa retraite, si elle est nécessaire, de manière à pouvoir lui donner un autre caractère que celui d'une défaite. Cela est assez habile; mais il dépendra de l'opposition de rendre ces calculs impossibles. Il lui suffira, pour cela, de rédiger les amendements qui seront proposés en son nom de manière à ce que personne ne puisse se méprendre sur sa pensée; et puis, lorsque la rédaction de ces amendements aura été arrêtée, il ne faudra pas qu'elle renouvelle la faute qu'elle a faite, il y a deux ans, à propos du droit de visite. Il y a deux ans, après une lutte très-brillante et dans laquelle il avait eu la plus belle part, M. Billault avait présenté un amendement. Au moment où la chambre allait être appelée à voter sur cet amendement, il en surgit un autre de l'honorable M. Lacrosse, auquel M. Billault déclara aussitôt se réunir. L'amendement allait peut-être être voté, lorsque le ministère, auquel la portée d'un tel vote n'avait pas échappé, fit intervenir M. Jacques Lefebvre avec une troisième rédaction à laquelle M. Lacrosse se rallia à son tour. L'amendement fut ainsi adopté à l'unanimité, après quelques paroles de M. Dupin qui tendit la main au ministère et le fit échapper au danger qu'il courait; mais le vote n'avait plus de signification. Le lendemain, tous les partis en réclamaient l'honneur. M. Guizot s'inquiéta peu de savoir à qui cet honneur devait appartenir. Le profit était pour lui, et il n'en demandait pas davantage.

Que l'opposition prenne donc ses mesures pour éviter toute nouvelle surprise de ce genre; il ne faut pas qu'elle ait constamment devant le pays l'attitude d'un parti bafoué et dupé.

La commission de l'adresse de la chambre des députés, bien qu'elle ait nommé son rapporteur, n'a pas terminé l'examen de toutes les questions sur lesquelles il était de son devoir de porter ses investigations. Elle devait se réunir aujourd'hui, mais sa séance n'a pu avoir lieu, parce que M. Hébert a dû se rendre à la cour royale, où une décision devait être prise sur la question du régime cellulaire.

Ainsi donc, parce que M. Hébert n'a pas voulu manquer l'occasion de donner une nouvelle preuve de la mansuétude de ses idées en matière de répression, il a fallu qu'une commission de la chambre des députés s'ajournât. Jamais l'incompatibilité du mandat de député avec la qualité de fonctionnaire n'apparut d'une manière plus évidente; de long-temps encore, cependant, on ne dira à MM. les procureurs généraux que leur place est à la tête de leur parquet et qu'ils aient à faire leur choix.

La chambre des pairs a reçu aujourd'hui communication du projet d'adresse de sa commission. Il est d'usage, au Luxembourg, qu'aussitôt après cette communication on passe à la discussion; cependant, cette année, sur la demande de M. Pelet (de la Lozère), qui a invoqué la gravité des faits sur lesquels le débat devait s'établir, la discussion a été renvoyée à lundi prochain. Ce renvoi a paru contrarier M. Guizot et M. Pasquier, qui avait peut-être pro-

mis au cabinet que l'adresse serait enlevée dans la séance de ce jour.

Nous n'avons rien à dire du travail de M. Portalis; c'est une lente et lourde paraphrase du discours de la couronne. Le ministère a dû en être satisfait, et il est probable que la majorité de la noble chambre ne le sera pas moins que lui. Mais cela n'empêchera pas la lutte, d'après toutes les probabilités, d'avoir un caractère assez animé, et qui pourra donner une idée de ce qu'elle sera plus tard à la chambre des députés.

L'examen du budget a continué aujourd'hui dans les bureaux de la chambre des députés. Il n'y a rien de plus dérisoire que cet examen. Il y a dans la plupart des bureaux une douzaine de députés réunis autour d'un tapis vert et compulsant avec plus ou moins de précipitation le volumineux in-4° que l'on appelle le budget. Chacun présente son observation, quand il en a fait, et tout est dit. L'un des bureaux doit nommer aujourd'hui même ses commissaires, après avoir consacré à peu près deux séances, c'est-à-dire six à sept heures au plus, à passer en revue les divers budgets de neuf ministères. La France rirait bien de pitié si elle voyait d'aussi près que nous comment les choses se passent.

Les crédits supplémentaires pour 1845 s'élèvent déjà à la somme de 13,800,000 fr. En présence d'un chiffre aussi considérable sur un exercice qui ne fait que commencer, que doit-on penser de cet équilibre du budget si fastueusement annoncé il y a quelques jours par M. le ministre des finances? Parmi les crédits demandés pour 1845, nous avons remarqué avec étonnement une indemnité de 40,000 fr. pour satisfaire à des réclamations faites par des agents consulaires au Maroc et fondées sur les dommages qu'ils ont éprouvés par suite des hostilités. Ainsi, la France, non seulement n'aura rien reçu pour l'indemniser des frais de la guerre, mais encore elle paiera les dettes de l'empereur du Maroc.

La soirée que M. le duc de Nemours a donnée mercredi dernier était un *raout*. Les invités, au nombre d'un peu plus de deux cents, se sont proménés dans les salons. Les importations anglaises se multiplient de plus en plus aux Tuileries. Macready et mis Helena Fawcett doivent y jouer *Macbeth* ou *Hamlet*, la semaine prochaine, avant de retourner à Londres.

Bulletin de la Bourse de Paris du 11 janvier 1845.

Bourse complètement nulle. Il n'y a eu que deux cours au parquet, 83 10 et 83, et la rente a fermé à ce dernier prix au parquet. Dans la coulisse, les dernières affaires ont été faites à 83 15.

Aucune nouvelle.

Il n'y a rien eu d'important dans les transactions, assez nombreuses, du reste, auxquelles ont donné lieu les chemins de fer. Le marché continue à être lourd. Il y a généralement plus de vendeurs que d'acheteurs.

Trois pour cent	85	Caisse Lafitte	1406
Quatre pour cent	108	— — — — —	—
Quatre et demi pour cent	—	Obligations de Paris	1445
Cinq pour cent	121 20	CHEMINS DE FER.	
Emprunt de 1844	86 35	Saint-Germain	1910
Trois pour cent belge	—	Versailles, rive droite	491
Quatre et demi pour cent b.	103	— rive gauche	583 75
Cinq pour cent belge	—	Paris à Orléans	1120
Cinq pour cent napolitain	96 75	Paris à Rouen	1075
Cinq pour cent romain	103	Rouen au Havre	811 25
Cinq pour cent portugais	60	Avignon à Marseille	932 50
Trois pour cent espagnol	36 3/4	Strasbourg à Bâle	293 75
Deux et demi pour cent hol.	—	Orléans à Bordeaux	635
Banque de France	3265	Orléans à Vierzon	715
Comptoir d'Escompte	—	Amiens à Boulogne	563
Banque belge	630	Paris à Sceaux	610

Chambre des Pairs.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 11 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

La séance n'est ouverte qu'à deux heures.

MM. Duchâtel et Guizot, puis MM. Soult, Martin (du Nord) et de Mackau entrent dans la salle. M. Guizot saisit M. de Mackau par le bras, l'entraîne dans un coin de la salle et semble lui donner des instructions.

Après la lecture du procès-verbal et de la liste de diverses commissions, la chambre procède à la réception de M. le comte Jaubert, qui est amené par deux pairs, selon le cérémonial.

M. PORTALIS, rapporteur du projet d'adresse, en donne lecture. En voici le texte :

« Sire, » Nous avons recueilli avec respect et reconnaissance les paroles de Votre Majesté. Témoins comme elle de la prospérité intérieure de l'Etat; nous rendons grâce à la Providence qui permet à notre activité nationale de multiplier, sur tous les points du territoire, les fruits précieux de la paix. Nous nous plaisons à le reconnaître avec Votre Majesté, Sire, ces biens sont dus à la sagesse de nos lois, à leur exécution intelligente et fidèle, et au progrès de la raison publique. »

« Notre confiance dans la haute sagesse du roi n'a point été trompée, quand des complications, jugées dignes de l'attention sé-

rieuse du pays et de la sollicitude de Votre Majesté, se sont manifestées à l'issue de la dernière session. Au moment où il est devenu nécessaire de repousser par la force les incursions hostiles et répétées qui venaient troubler le cours de la pacification de nos possessions d'Afrique, une politique clairvoyante a dirigé nos armes, et, discernant le véritable but de l'expédition, a proportionné les moyens à la fin. Grâce à la bravoure de nos soldats et de nos marins, grâce à l'habileté de leurs chefs, la guerre n'a fait qu'apparaître. Une double victoire a promptement rétabli, sur terre et sur mer, la paix interrompue. Après avoir prouvé sa puissance, la France pouvait montrer sa modération. »

« Sire, l'Algérie a été le théâtre glorieux où trois de vos fils ont rivalisé de zèle pour le service de la patrie. Sur nos vaisseaux, à la tête de nos bataillons, dans les rangs de nos guerriers, on les a vus obéir, commander, administrer, et donner toujours l'exemple de la subordination qui enseigne le commandement et du commandement éclairé qui fait aimer l'obéissance. »

« Votre Majesté nous assure que les rapports de la France et de l'Angleterre n'ont pas été altérés par des discussions qui pouvaient les compromettre. Nous nous en félicitons avec vous, Sire, bien convaincus que le gouvernement de Votre Majesté persévère dans ses efforts pour aplanir, d'une manière conforme à la dignité et aux intérêts de la France, les difficultés qui pourraient menacer la paix de l'avenir. Le bon accord des deux Etats importe au repos du monde; les intérêts de la civilisation et de l'humanité y sont engagés; le haut degré de prospérité dont jouissent deux grands peuples qui ont des droits égaux à l'estime l'un de l'autre en dépend. Puisse un mutuel esprit d'équité présider toujours à leurs relations ! »

« Dans la visite qu'a faite Votre Majesté à la reine de la Grande-Bretagne, l'accueil qu'elle a reçu, les manifestations spontanées qui ont éclaté de toutes parts sur son passage expriment d'une manière non équivoque les sentiments de la nation britannique. Témoignage éclatant d'une intime et réciproque amitié, votre présence à Windsor, Sire, n'aura pas été stérile; elle sera devenue pour les habitants des deux empires une heureuse occasion de s'apprécier et de s'entendre. »

« La continuation de la bonne intelligence qui règne si heureusement entre la France et les puissances étrangères garantit la durée de cette paix générale, à l'ombre de laquelle les conquêtes de l'industrie et des arts accroissent chaque jour les richesses et la puissance des Etats. »

« Les soins assidus de Votre Majesté pour perpétuer ces bienfaits ont placé notre patrie, en dehors, dans une situation digne de sa force et de sa grandeur. Au dedans, le développement du travail, la libre action de nos institutions constitutionnelles, l'élévation du crédit public, un progrès sensible dans le bien-être de tous, sont les heureux effets d'une sage politique. »

« Votre Majesté nous annonce que l'équilibre est établi entre nos dépenses et nos recettes annuelles. La réalisation d'un vœu public si souvent exprimé sera un grand progrès vers l'amélioration des affaires générales de l'Etat et un puissant motif de sécurité. »

« Nous examinerons, Sire, avec une religieuse attention, les lois qui nous seront présentées par vos ordres. Les projets relatifs aux divers objets d'utilité générale, et notamment aux travaux publics, deviendront le sujet de notre étude spéciale. C'est le devoir des chambres de veiller à l'application des règles salutaires qui gouvernent l'emploi des deniers et du crédit publics, et de prévenir l'épuisement des ressources de l'avenir. »

« Sire, les bénédictions que le ciel répand sur votre royale famille sont ressenties par toute la France comme un bien public. C'est avec joie qu'elle voit le nombre de vos enfants s'accroître et ajouter ainsi aux consolations que Dieu vous a réservées. Elle applaudit à cette nouvelle union qui confie à une princesse de votre sang le bonheur d'un de ces princes qu'elle compte avec orgueil, dès leurs plus jeunes ans, au nombre de ses défenseurs. »

« Quatorze années d'un constant et généreux dévouement et d'un ferme et loyal concours, de grands travaux accomplis, de douloureuses épreuves supportées en commun, ont consommé l'étroite alliance de la France et de son roi. Cette alliance, contractée sous de si solennels auspices, confirmée par tant d'actes non moins solennels, par l'adhésion si souvent répétée de tout un peuple, vos fils, héritiers de vos vertus, comme vous dévoués à la patrie, dont ils sont les enfants adoptifs, la continueront dans un long avenir, et les Français, libres et heureux long-temps encore sous votre règne, ne cesseront de bénir votre glorieuse mémoire sous celui de vos descendants. »

M. PELET (de la Lozère) : Je demande la parole pour faire une observation sur une partie de l'ordre du jour, qui fixe à aujourd'hui la discussion générale, immédiatement après la lecture du projet. Je sais que l'an dernier on a agi ainsi.

M. LE PRÉSIDENT : Et toutes les années précédentes.

M. PELET : Mais alors la commission n'avait pas mis quinze jours à préparer son projet. L'an dernier, elle n'en a mis que neuf. Il faut remarquer aussi que cette année la commission a été saisie d'un plus grand nombre de pièces que cela n'a lieu habituellement, ce qui explique la longueur de ses délibérations. Mais par cela

directions afin de poursuivre l'assassin du fils du kaïd. Une riche récompense est promise à celui qui lui l'amènera.

D'un autre côté, des Arabes, formant un brancard de leurs fusils, transportent le corps d'Ahmed sous la tente de son père, où il doit rester jusqu'au moment où la terre héritera de sa dépouille.

Des mains amies commencent alors à laver le cadavre; on lui rase les cheveux, on le revêt de ses plus beaux habits. Après ces tristes cérémonies, on le porte au champ des tombeaux. L'imam place alors le corps sur la cote, la tête tournée vers la ville sainte (la Mecca), et commence en ces termes les prières pour la sépulture :

« Je crois en un Dieu unique, sans associé, sans fils, et je n'adore que lui. Je crois que Mahomet est le dernier, le plus grand et le sceau des prophètes. »

« Et toi, fidèle musulman, crois fermement que notre Dieu est grand, glorieux; que la mort est réelle, que l'interrogatoire (1) que vont te faire subir Mounkir et Nekir est vrai, que l'enfer et le jugement dernier sont certains. Et maintenant, que le Dieu très-haut, très-glorieux, écoute favorablement les réponses que tu vas lui faire, et qu'il te donne une place à la droite de ses prophètes. »

« Dieu grand! rends la terre légère à ton serviteur Ahmed-ben-Mohammed-El-Bechir. Amin. »

Le corps d'Ahmed est alors jeté dans la fosse (2) que l'on recouvre ensuite de pierres afin de préserver le cadavre de la voracité des chacals.

A peine ces dernières cérémonies sont-elles terminées, que des Arabes

(1) D'après les musulmans, le troisième jour après la mort, Mounkir et Nekir viennent faire subir au défunt un interrogatoire. S'il est favorable, ils l'enlèvent dans le paradis en le prenant par la touffe de cheveux que les sectateurs de Mahomet laissent croître à cet effet au sommet de leur tête.

(2) Les fosses dans lesquelles on enterre les Arabes sont très-peu profondes et se composent de deux trous dont l'inférieur est le plus petit. Il existe par conséquent un rebord sur lequel on place des pierres plates que l'on recouvre ensuite. Afin de conserver l'emplacement de la tombe, on fixe autour un certain nombre de pierres également plates et non travaillées.

accourent annoncer à El-Bechir que Boul-Nouar a disparu, et que tout, dans sa tente, annonce un départ précipité.

A cette nouvelle, répétée par la foule, un cri s'élève : La mort de Boul-Nouar! Mais la victime s'est échappée, et Dieu seul connaît de quel côté elle s'est enfuie. Aussitôt de diligents cavaliers, excités par l'appât du gain qui leur est promis, s'élançant, les uns dans la plaine, les autres dans les montagnes, cherchant partout Boul-Nouar, le demandant à chaque creux de rocher, à chaque buisson, à chaque douar. Mais, le soir et les jours suivants, les cavaliers rentrèrent successivement, épuisés de fatigue, et annoncèrent qu'ils n'avaient rien pu découvrir qui indiquât la retraite du frère de Zahira.

Bien qu'aterré par cette nouvelle, qui semble devoir lui refuser une vengeance qu'il s'est promise, El-Bechir ne perd pas encore l'espérance. Il fait appeler Maazouz, un de ses chaouchs, homme d'un dévouement aveugle, à qui Dieu avait réuni, dans un cœur vil, l'astuce du chacal, la fourberie de la panthère et la prudence du serpent.

« Maazouz, lui dit-il, je n'ai point oublié tes services passés, il m'en faut espérer un plus grand encore aujourd'hui. Mon fils a été assassiné; comme père, je ne dois pas laisser sa mort sans vengeance; comme kaïd, je ne dois pas la laisser impunie. Tout accuse Boul-Nouar; si tu parviens à découvrir sa retraite, tu peux me demander ce que tu voudras, tes vœux seront exaucés. Inspire-toi de ma rage et de ma douleur, songe à la récompense qui t'est promise. Pars; mais lorsque tu reparaitras devant moi, il faut que tu puisses me dire : Boul-Nouar est là... Je me charge du reste. »

L'Arabe s'incline avec respect devant son maître, porte la main sur son cœur, puis sur sa tête en signe d'obéissance, et s'éloigne.

Parvenu à quelque distance de sa tribu, Maazouz s'arrête et s'assied dans un endroit solitaire afin de réfléchir sur la direction qu'il doit prendre. Le génie du mal révéla de suite au chaouch que Boul-Nouar, pour se mettre plus promptement en sûreté, avait dû se réfugier dans les montagnes. C'est donc vers ce côté qu'il se résout à diriger ses premières investigations.

Au bout de quinze jours, épuisé en d'inutiles recherches, Maazouz, sous la qualification sacrée de hadji (pèlerin), arrive dans la deherah des Beni-Salah, où Boul-Nouar et sa sœur avaient trouvé un asile.

La qualité que se donnait Maazouz le fit accueillir avec empressement par notre tribu hospitalière. Nous ignorions, hélas! tous les malheurs que cet homme devait nous apporter en échange de notre accueil.

L'envoyé d'El-Bechir, par d'insidieuses questions, ne tarda pas à apprendre que, depuis peu de jours, un nouvel hôte était arrivé dans la deherah avec une jeune fille, et qu'ils avaient été adoptés par notre tribu.

A cette nouvelle, un rire satanique vint errer sur les lèvres de Maazouz, car la haine avait soufflé ces mots à son oreille : C'est Boul-Nouar, c'est sa sœur que tu tiens !... Zahira! Telle était en effet la récompense qu'il s'était promis de demander comme prix de sa trahison.

Restait, toutefois, pour le chaouch d'El-Bechir, à s'assurer par ses propres yeux d'une vérité qu'il n'avait qu'entrevue. Il se fait indiquer la tente où reposent les deux hôtes de la tribu, et, comme le chacal épiant une proie, il s'en va rôder autour du gourd de Boul-Nouar.

C'est lui, c'est sa sœur qu'il a aperçus.

A cette vue, une joie infernale vient inonder son cœur d'esclave; il songe à la nouvelle qu'il va porter au kaïd des Haljouth, et n'aspire qu'après le moment où il pourra s'enfuir avec le secret qu'il a découvert.

A peine Maazouz s'est-il assuré de la vérité de ses soupçons, qu'il prend son bâton de voyage, attache sur son dos le petit sac où sont les provisions que l'hospitalité lui a accordées, et part. A le voir s'élançant du haut des montagnes pour gagner la plaine, on dirait que des ailes invisibles sont attachées à ses pieds; il court, il vole; la fatigue, il n'en ressent point, car la haine, en même temps que l'avidité de saisir la proie qui lui est promise, la lui ont fait oublier. Vers l'heure où le moueddin appelle pour la dernière fois les fidèles croyants à la prière, Maazouz entre tout à coup sous la tente d'El-Bechir. Le farouche kaïd a déjà lu dans le regard joyeux de son esclave la nouvelle qu'il lui apporte; il s'élance vers le chaouch, et, l'œil en feu, la bouche écumante, il s'écrie :

— Où est-il ?

— Maître, Boul-Nouar et sa sœur sont les hôtes des Beni-Salah.

— Les as-tu vus ?

— Maître, je les ai vus.

— Louanges à Dieu ! je puis me venger ! Et toi, mon fils, console-toi, ta mort ne restera pas impunie... Avec toi, Maazouz, je veux aussi tenir ma

même il est juste que nous ayons quelques heures devant nous pour examiner ces mêmes documents. Je suis donc foudré à demander que la discussion ne s'ouvre que lundi.

Presque tous les pairs : Appuyé ! appuyé !
La chambre consultée décide que les débats ne s'ouvriront que lundi.
Il est deux heures et demie, la séance est levée.

Les pièces communiquées par M. Guizot aux chambres sur l'aiti sont peu nombreuses, et bien dupes (le mot est à la mode) seraient ceux qui croiraient que M. Guizot a livré des pièces importantes. Depuis huit jours, les employés attachés au cabinet du ministre sont occupés à copier celles de ces pièces que M. Guizot consent à livrer aux députés ; ce sont, pour la plupart, des dépêches échangées entre M. le ministre et M. de Sainte-Aulaire ou M. de Jarnac, son premier secrétaire. Quant aux lettres de M. Bruat, on en a choisi trois seulement, les plus insignifiantes qu'on a pu trouver. On assure cependant qu'à la chambre des pairs, soit par suite d'une imprudence, soit à cause de la confiance qu'inspire cette assemblée au ministre, on a soumis à la commission et à la chambre des documents qu'on peut tourner contre le ministre ; ceux-ci sont relatifs au Maroc. Un membre ministériel de la commission, ayant remarqué parmi les pièces communiquées une lettre de M. de Jarnac, contenant, entre autres, ces mots : « L'évacuation de Mogador ou la guerre, » et ayant su que quelque chose en avait transpiré dans le salon d'un grand dignitaire (qui est, dit-on, M. Decazes), serait allé exprimer ses inquiétudes à M. Guizot sur la gravité de cette dépêche. M. Guizot, pour toute réponse, se serait contenté de rassurer son interlocuteur en lui disant qu'il comptait bien se servir de cette pièce dans la discussion pour justifier l'empressement qu'il avait mis à conclure le traité de Tanger.

La France ne connaît que trop les résultats politiques de la diplomatie de M. Guizot, mais elle n'en connaît peut-être pas aussi bien les résultats financiers. Ceux qui voudront s'éclairer à cet égard n'auront qu'à lire l'article suivant du *Constitutionnel* :

« Il y a un curieux bilan à faire des diverses indemnités que, par suite de la politique ministérielle, la France doit payer ou recevoir. Ce rapprochement suffirait à lui seul pour faire apprécier la dignité, la fermeté, l'habileté de nos ministres.

» Qu'on en juge par l'aperçu que voici :

» La France doit payer :

» Une indemnité à des négociants anglais pour le blocus de Portendick ; la somme figure dans les crédits supplémentaires.

» Une indemnité à ses propres agents ruinés et dépouillés par les Marocains ; l'allocation est aussi proposée.

» Une indemnité à l'ex-consul Pritchard ; la promesse est formelle.

» Les frais de la gloire du Maroc ; le chiffre est soumis au vote de la chambre.

» Le paiement de toutes ces indemnités est donc certain et sera accompli dans le cours de cette année.

» De son côté, la France devrait au moins recevoir :

» Les indemnités que le dictateur de Buenos-Ayres doit aux négociants français injustement spoliés, aux parents des victimes égorgées par ses sicaires. Les réclamants ont été renvoyés de la Plata à Paris, de Paris à la Plata, et plusieurs, après trois ou quatre ans de démarches inutiles, commencent à perdre l'espérance.

» L'indemnité due à MM. Lemire par l'empereur du Maroc et reconnue par lui. M. Guizot s'est indignement joué des pétitionnaires. Avant la guerre, il leur disait d'attendre un événement favorable ; après la guerre, il promet de négocier plus tard.

» L'indemnité que doit l'Angleterre pour le *Marabout*, envers lequel ses agents ont violé le texte des traités sur le droit de visite. L'affaire traîne depuis deux ans, et l'Angleterre, condamnée par un tribunal, poursuit avec persévérance un interminable procès.

» Qui oserait répondre de la rentrée de ces créances ? N'est-il pas certain, au contraire, que tant que M. Guizot sera ministre aucune ne nous rentrera ?

» Offensée, insultée, lésée, victorieuse même, la France paie et n'eût point payée. Voilà les résultats financiers de la diplomatie de M. Guizot.

» Il en est de notre honneur comme de notre argent. »

M. Hortensius de Saint-Albin vient d'adresser aux électeurs du 7^e collège de la Sarthe le compte-rendu de sa conduite durant la dernière session. L'honorable député s'est associé à tous les votes de l'extrême gauche. Il termine son compte rendu par le passage suivant, relatif au procès en diffamation qu'il a intenté à la feuille ministérielle du Mans :

«... L'honneur de l'homme privé aussi bien que la considération du député étaient mis en jeu avec des menaces qui n'annonçaient ni paix ni trêve ; c'était l'expression d'une haine acharnée, hors de toute mesure et de toute convenance. Dans une occurrence aussi violente, n'aurais-je pas manqué à votre estime, au mérite de vos suffrages, si je n'avais prouvé que j'étais en butte à d'odieux

promesse : pour reconnaître le service que tu viens de me rendre, que veux-tu ?

— Zahira, maître, lorsque tes invincibles mains l'auront fait tomber en ton pouvoir.

— Zahira sera donc à toi.

Sur un signe d'El-Bechr, l'esclave s'éloigne. Le kaïd aussitôt fait rassembler le conseil de la tribu, composé des différents cheikhs des Hadjouth, afin de délibérer sur le parti à prendre en cette circonstance. Après leur avoir annoncé la nouvelle que vient de lui apporter Maazouz, le kaïd recueille l'avis des guerriers en commençant par le plus âgé, chez qui l'expérience a fait mûrir les sages conseils.

Les uns opinent pour que, sans perdre un temps précieux dans d'inutiles retards, un parti de cavaliers aille s'emparer de force des deux fugitifs ; les autres, au contraire, veulent que l'on envoie une députation au cheik des Beni-Salah, afin de réclamer Boul-Nouar et Zahira, et lui annoncer en même temps qu'un refus de sa part entraînerait la guerre.

C'est à ce dernier avis que se rangent les plus sages ; ils veulent, presque sans espérance, il est vrai, tenter un dernier effort pour éviter à leur tribu les malheurs qui marchent à la suite des combats. Il est décidé que trois cheikhs partiront à la pointe du jour pour porter aux Beni-Salah le message des Hadjouth.

Le lendemain, en effet, trois vieillards se mirent en route, gagnant les montagnes où nos pères avaient établi les tentes de notre tribu. A leur arrivée, ils sont immédiatement introduits auprès du cheik des Beni-Salah.

— Cheik, lui dit le plus âgé des vieillards, notre mission est une mission de paix ou de guerre, à ton choix ; car, en nous retirant vers ceux qui nous ont envoyés, nous chasserons nos bottes jaunes ou nos bottes rouges (1), à ta volonté. L'assassin du fils de notre kaïda trouve un refuge dans ta tribu ; livre-nous-le, sinon prépare-toi au combat.

A ces mots, il se fit un profond silence, et tous les assistants attendirent avec inquiétude la réponse solennelle de leur cheik. Il reprit bientôt :

(1) En temps de paix, les cheikhs portent des bottes de maroquin jaune ; en temps de guerre, ils mettent au contraire des bottes de maroquin rouge.

outrages, si je ne l'avais prouvé à la justice elle-même en m'offrant à son investigation la plus scrupuleuse ? La justice a prononcé ; elle a fait raison de ces attaques passionnées, qui d'ailleurs ne pouvaient m'atteindre.

» Vous savez, mes chers concitoyens, si j'ai donné suite à la rigueur de l'arrêt qui m'a défendu contre de telles inimitiés, et si le souvenir le plus naturel a trouvé place dans un cœur qui avait le droit de l'indignation la plus légitime. Mon caractère et la dignité de votre sort au-dessus de la vengeance. Il y a des condamnations dont l'effet n'est pas uniquement dans la puissance de la loi ; leur force s'accroît encore de la sanction que leur donne le sentiment de la morale et de l'opinion publique. »

M. de Saint-Albin a fait preuve d'une grande générosité à l'égard de ses adversaires ; c'est une noble leçon de convenance qu'il a donnée ainsi aux députés ministériels, qui ne se sont pas fait faute d'arracher aux journaux de l'opposition des dommages-intérêts considérables par l'intermédiaire des tribunaux, et n'ont jamais manqué de les faire payer.

On assure qu'une décision de M. le ministre des finances vient d'étendre à tous les journaux la faculté déjà accordée au *Moniteur universel* de publier, sans qu'ils soient soumis au timbre et au droit de poste, tous suppléments contenant les rapports, l'exposé des motifs et le texte des projets de loi, et généralement tous les actes officiels.

AVIS. — Nous engageons les citoyens qui veulent signer la pétition des travailleurs à se présenter dans nos bureaux de neuf heures du matin à six heures du soir.

Chronique.

Le bruit se répand que la chapelle de Fourvières sera bientôt desservie par les jésuites.

— Les frères maristes, congrégation d'hommes non autorisée, élèvent à Belley (Ain) une construction d'un prix de quatre cent mille francs.

— Parmi les objets qui doivent attirer plus particulièrement l'attention de l'administration, il n'en est pas de plus important qu'une bonne surveillance des travaux communaux. Malheureusement cette surveillance est pour ainsi dire nulle à la Guillotière ; car toutes les irrégularités, toutes les dépenses supplémentaires qui surgissent fréquemment après des projets régulièrement approuvés, font craindre, sinon quelque défaut d'ordre dans les entreprises communales, au moins une liquidation très-embarrassante par la suite.

Le conseil municipal, pénétré des inconvénients qui peuvent résulter de cette situation, a plusieurs fois exprimé le vœu que l'administration prit des mesures pour ne pas laisser plus long-temps exposés à des mécomptes les intérêts de la commune.

Nous espérons que ce conseil renouvellera ses légitimes instances avec la profonde conviction que les travaux communaux sont en ce moment dirigés avec la plus déplorable incurie.

— M. Gairal, conseiller à la cour royale de Lyon, président de la société des Amis des Arts, est mort hier à l'âge de quarante-cinq ans.

Tous les membres de la cour et du barreau ont assisté à ses funérailles qui ont eu lieu aujourd'hui à l'église d'Ainay.

— Le *Courrier de l'Isère* explique ainsi le départ précipité d'une compagnie d'infanterie de la garnison de Grenoble :

« Des désordres graves ont eu lieu dans la commune de Saint-Marcel, près Bourgoin, à l'occasion de l'exécution de l'ordonnance royale qui fait rentrer en la possession de la commune les terrains qui avaient été illégalement partagés en 1830. Les propriétés de cinq conseillers municipaux ont été dévastées dans la nuit du 1^{er} au 2 janvier. Une compagnie d'infanterie a été dirigée, il y a quelques jours, de Grenoble sur Saint-Marcel, où elle demeurera jusqu'au rétablissement de l'ordre. M. le sous-préfet et M. le substitut du procureur du roi se sont transportés sur les lieux, et plusieurs mandats d'amener ont été décernés contre les perturbateurs. »

— On écrit de Grenoble :

« La journée d'hier a été marquée par de tristes événements.

» A une heure de l'après-midi, M. Arnaud aîné, ancien négociant, a été frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante dans sa propriété de Saint-Martin-le-Vinoux, et n'a plus donné aucun signe de vie.

» A quatre heures de l'après-midi, un garçon de l'hôtel Blanc a fait une chute de cheval, à l'angle de la place Grenette et de la rue Montorge, et a été transporté à l'hôpital dans un état déplorable.

» A peu près à la même heure, plusieurs habitants de Grenoble, revenant en voiture du château de la Motte-les-Bains, ont versé à la hauteur de Saint-Georges ; deux d'entre eux ont été blessés, dont l'un grièvement, sans que son état cependant présente aucun danger. »

— Messagers des Hadjouth, retournez vers ceux qui vous ont envoyés, et dites-leur que les Beni-Salah n'ont point coutume d'abandonner ceux qui se sont confiés à eux. En recevant parmi nous Boul-Nouar et sa sœur, nous n'avons point donné refuge à des assassins, nous avons accueilli deux hôtes. Si votre kaïd veut leurs têtes, qu'il vienne les prendre.

— Qu'il soit fait selon ton désir.

— Non, mais selon la volonté de Dieu.

Un murmure flatteur accueillit ces paroles du cheik, et les trois messagers reprirent aussitôt le chemin de leur tribu.

Mais à peine Kaddour a-t-il entendu le refus du cheik, qu'il vole à la tente de Boul-Nouar et de Zahira afin d'être le premier à porter cette nouvelle ; il leur apprend que déjà les Beni-Salah sont en armes, prêts à protéger leurs hôtes.

— Quant à moi, continue Kaddour, je connais mon devoir. C'est à moi, plus qu'à aucun autre, qu'il appartient de vous sauver et de vous venger, car c'est moi qui vous ai reçus sous ma tente ; c'est avec moi que vous avez partagé le pain de l'hospitalité. Frère, je n'ai point oublié la parole de Lokman le sage : « Il y a trois choses que tu ne peux savoir que dans trois occasions : tu ne connais le brave que dans le danger, le sage que dans la colère, l'ami qu'au moment où tu as besoin de lui. » Je te prouverai que je le suis.

— Kaddour, reprend Boul-Nouar, je reconnais ton amitié à ce noble langage ; mais ne crois pas que je te laisse courir seul tous les dangers, je serai à tes côtés. Et toi, Zahira...

A ce nom, une larme trembla dans l'œil de l'Arabe.

— Et toi, Zahira, reprit-il, si la mort vient à me frapper, je te confie à lui ; et si Dieu, au contraire, fait tomber Kaddour avant moi, je resterai encore pour te protéger.

— Frère, dit Kaddour, non ; il ne serait pas sage de nous exposer simultanément aux mêmes périls. Quoi qu'il arrive, il faut que Zahira conserve un défenseur.

— Tu as raison ; mais c'est à moi que doit revenir le premier danger.

— Plus tard, nous verrons.

Pendant ce temps, la jeune fille sanglotait. La tête appuyée sur l'épaule de son frère, elle tenait dans sa main celle de Kaddour, et ses yeux

— Dans la soirée de jeudi dernier, deux jeunes filles de dix-sept ans, appartenant à des familles honnêtes d'ouvriers de Saint-Etienne, ont été surprises dérobant deux pantalons et trois gilets chez un marchand-tailleur de la rue Gérentet ; elles ont été mises à la disposition du procureur du roi. Le même jour, ces jeunes filles s'étaient rendues coupables d'un vol de deux pains de sucre et d'un pain de savon au préjudice d'un épicer de la rue des Jardins.

— Le 6 de ce mois, un incendie a consumé une maison située au Bois-Noir, commune de Saint-Genest-Malifaux. Cette maison était habitée par le sieur Beaurin (Claude), cabaretier, âgé de 74 ans, et par sa domestique, Marianne Tamet, âgée de 40 ans.

Beaurin a péri dans les flammes ; ses ossements ont été retrouvés à demi consumés. Mais l'on ne sait ce que Marianne Tamet est devenue ; les recherches n'ont fait découvrir dans les décombres rien qui indiquât qu'elle ait péri avec son maître.

La rumeur publique semblerait indiquer que l'incendie de la maison aurait été pour cacher un crime de meurtre. Espérons que l'enquête à laquelle la justice se livre ne donnera pas raison à la rumeur publique.

Le sort de Marianne Tamet est toujours un mystère.

(*Mercurie Séguisien.*)

Spectacles du 13 janvier.

GRAND-THÉÂTRE. — 1^o Les Demoiselles de Saint-Cyr, comédie ; 2^o la Sylphide, ballet.

CÉLESTINS. — 1^o Le Diable à Lyon, drame ; 2^o 1845 et 1945, vaudeville-revue.

Nouvelles diverses.

La *Gazette des Tribunaux* raconte ainsi un tragique événement arrivé à Glogau (Prusse), la veille de Noël :

« Un sieur Pflieger, âgé de 22 ans, commis dans les bureaux de M. Wachsel, percepteur des contributions directes, était devenu amoureux de la fille de son chef, qui le payait de retour, et les deux jeunes gens s'étaient fiancés en secret. Pflieger avait la passion du jeu, et n'ayant pas les moyens de la satisfaire, il commit, dans les premiers jours de décembre, un vol de 6,000 thalers au préjudice de son patron, et disparut de Glogau.

» La veille de Noël, il revint dans notre ville, et eut avec M^{lle} Wachsel une entrevue dans laquelle il lui avoua son crime, et tous deux, voyant que leur union était devenue impossible, convinrent de se suicider le lendemain. A l'heure dite, la jeune fille quitta clandestinement la maison paternelle, et alla rejoindre son amant dans un champ voisin, où celui-ci l'attendait avec deux pistolets à deux coups, dont chaque canon était chargé de deux balles. Ils devaient chacun se tirer l'arme dans la bouche. La jeune fille le fit et expira sur-le-champ ; mais Pflieger, au moment de lâcher la détente, fut saisi d'un tremblement, et tomba évanoui par terre. La détonation du pistolet de M^{lle} Wachsel attira du monde.

» Pflieger fut arrêté et conduit dans la prison de la police de Glogau. Le lendemain matin, lorsque le geôlier entra dans la cellule du prisonnier pour lui apporter des aliments, il ne trouva qu'un cadavre : Pflieger s'était pendu aux barreaux de la croisée à l'aide de sa cravate de soie. »

— La *Gazette de Breslau* publie le fait suivant, dont nous lui laissons toute la responsabilité. On se rappelle que l'histoire de la personne dont il est question ici a fait grand bruit à Lyon il y a dix ou douze ans. On avait vu la dame, on indiquait même son domicile ; nous n'avons pas besoin de dire que tout ce que l'on racontait n'avait pas le moindre fondement. Maintenant laissons parler la *Gazette de Breslau* :

« Il y a plus d'une année, le bruit courut à Berlin, et de là dans presque toute l'Europe, qu'à l'hôtel de Rome de cette capitale logeait une comtesse polonaise ayant la tête d'un squelette et propriétaire de plusieurs millions, qui cherchait un mari. Bientôt cependant on fut d'avis que toute l'affaire n'était qu'une pure invention. Voilà qu'a paru, il y a quelques jours, à Leipsick, chez Brockhaus, le quatrième fascicule de la chirurgie opérative par J.-F. Dieffenbach, où se trouve expliquée, qui l'aurait cru ? la fable de la comtesse à la tête de mort. Le cas est trop remarquable pour ne pas intéresser vivement le public. Au chapitre de la formation du nez (pages 385 et suivantes), M. Dieffenbach raconte le fait suivant :

« Il y a quatre ans que trois personnes de l'étranger, un Polonais, une Polonaise et une Italienne, demandèrent à me parler le soir fort tard. La Polonaise, mystérieusement voilée, se tint au fond de l'appartement ; l'Italienne prit la parole et me dit que cette infortunée désirait me voir seul, après quoi les deux autres se retirèrent. La personne voilée s'avança en silence, jeta un regard inquiet de tous côtés, puis releva son enveloppe. J'ai vu bien des choses affreuses dans ma vie, mais pour le coup je reculai de frayeur, car une tête de mort était là devant moi, squelette grimaçant. Un mince et rouge épiderme couvrait à peine les os de la face, au milieu de laquelle était un trou où l'on pouvait entrer trois doigts et par où le regard plongeait sur la langue et dans le gosier, les conduits des narines et les os palatins étant détruits, et la langue sortait de

tournés vers l'Arabe exprimaient tout ce qui se passait dans son cœur.

— Hélas ! disait-elle, le sort cruel qui nous poursuit doit-il donc s'attacher à ceux que nous aimons ? Généreux ami, nous pardonneras-tu les malheurs que nous t'avons apportés en échange de ton hospitalité, et comment pourrions-nous te récompenser du bien que tu nous as fait ?

— Zahira, par un peu d'amour ; Boul-Nouar, par un peu d'amitié.

La jeune fille ne répondit point ; seulement elle porta la main sur son cœur, et ses yeux s'élevèrent vers le ciel.

Les Arabes se séparèrent.

Cependant les chefs des différentes *decherah* composant l'*ewrah* (1) des Beni-Salah se réunissent afin de délibérer sur les moyens à prendre pour prévenir le danger qui menace la tribu. Les uns veulent que, sans attendre une agression, les guerriers aillent faire une *ghazia* chez les Hadjouth ; les autres, au contraire, sont d'avis que les Beni-Salah attendent l'ennemi dans les montagnes qu'ils habitent. Retranchés sur des rochers dont les chemins leur sont connus, derrière les fourrés épais qui les couvrent, leur résistance sera plus terrible, et l'attaque des agresseurs plus circonspéct.

Le conseil se range à cet avis. On va se séparer pour courir aux armes, lorsque l'un des chefs, élevant la voix, propose d'envoyer dans la plaine un guerrier afin de surveiller les mouvements de l'ennemi et de prévenir les siens de l'approche des Hadjouth, de leurs forces, de leur marche, et, s'il se peut, de leurs projets.

A ces mots, Kaddour s'écrie :

— Cheikhs, en qui Dieu a placé une partie de sa sagesse, c'est moi qui suis la cause innocente de la guerre, c'est à moi que doit revenir le premier danger. Si vous me trouvez digne de cette mission, je demande à être envoyé pour surveiller les Hadjouth.

A ces paroles du jeune guerrier, il se fit dans l'assemblée un murmure flatteur, et tous les cheikhs témoignèrent par un signe de tête qu'ils accédaient au vœu de Kaddour.

(La suite à un prochain numéro.)

(1) *Ewrah*, en arabe, signifie littéralement *nid* ; c'est le mot dont on désigne aussi le mot *tribu*. La *decherah* est à la tribu ce que le hameau est au village.

cet Achéron hideux quand elle parlait. Le bas des paupières renversé en montrait le dedans tout rouge, pendant que de la mâchoire supérieure il ne restait qu'un petit bord privé de dents. A trois pouces de circonférence, le trou susdit était environné de marques plates, minces et couleur de feu. De ce grand orifice central, une autre marque de même couleur s'élevait jusqu'à la racine des cheveux en partageant le front et les sourcils.

» Tel est le portrait d'une jeune personne de dix-huit ans, membre d'une famille brillante et fortunée sans la douleur que lui causait cette pauvre créature, défigurée dès le bas âge par les scrofules, et dont les années n'avaient en rien corrigé la laideur.

» Seul, à minuit, j'étais donc en face de cette dame sans nez et sans voix; car, au lieu d'une voix humaine, c'étaient des sons chuchotants et inarticulés qui se produisaient par le gouffre de sa figure. Incapable de saisir ses paroles, je compris néanmoins ce qu'elle voulait, car elle porta le doigt à mon nez. Cette demande m'embarassa un peu; mais ce qui m'humilia bien davantage, ce fut l'impossibilité que je sentais de procurer le moindre soulagement à cette infortunée. Après que je le lui eus fait entendre par des gestes (elle ne savait que le polonais, moi pas), il y eut une scène déchirante, et comme j'appelai les siens au secours, elle se couvrit vite de son enveloppe noire, car elle ne paraissait qu'ainsi devant sa famille. Je fis part ensuite à son frère et à sa fidèle gouvernante, qui parlaient français, de l'impossibilité d'une opération. Je recommandai l'usage d'un masque, et je fus délivré de cette scène bizarre, qui vit encore dans mon souvenir.

» Le lendemain, je partis pour Vienne. A peine arrivé, j'y retrouvai le même fantôme; elle me suivait comme une ombre. Dans cette ville j'obtins du moins que le grand artiste Carabelli lui fit un râtelier superbe et une garniture au palais, ce qui lui facilita le manger et rendit sa prononciation plus distincte. Elle retourna de là dans sa patrie pour venir me retrouver plus tard à Berlin et implorer encore de moi un nez...

La manière dont cet opérateur, aussi doué d'humanité que sans égal dans son art, exauça enfin sa prière, et non seulement lui créa un nez, mais fit disparaître ses autres traces de laideur, est faite pour remplir d'admiration même les plus savants.

« Le succès de cette opération, ajoute-t-il après l'avoir décrite, rendit véritablement une nouvelle vie à cette malheureuse. Elle alla hardiment dans le monde, fréquenta sans voile les spectacles, avec des fleurs dans sa chevelure, et quitta Berlin d'un cœur gai; heureuse au fond de s'avoir, par sa constance inébranlable, forcé à une opération que j'avais d'abord crue impossible, et dont le succès fut ma plus douce récompense. »

—On lit dans le *Morning-Advertiser* :

« Il serait curieux de voir la Russie nous donner l'exemple du libre commerce. Il paraît qu'elle veut faciliter le transit européen à travers les régions qui s'étendent du Caucase à la Perse. Redut-Kalch, en Mingrétie, sera déclaré franc de port, et les articles européens en destination de la Perse et des ports de la mer Caspienne devront passer par la Mingrétie et la Géorgie, en payant un impôt minime. Ce nouveau décret est la contre-partie du système oppressif en vigueur jusqu'à ce jour. Avant l'introduction par M. Comoin du tarif russe en Mingrétie, l'Imérithis, Géorgie et Kachatia, ces provinces étaient florissantes par leur commerce. Les marchands de Tiflis, qui étaient habitués à se rendre aux marchés européens, achetant tout ce qui leur tombait sous la main de gros draps anglais, de poteries allemandes, de soies françaises et de verres de Bohême, cessèrent leurs emplettes aussitôt après la mise en vigueur du tarif russe; de là, stagnation dans le commerce de l'Est et de l'Ouest. Tiflis, une des principales villes de la Géorgie, se vit entièrement abandonnée par ses négociants et envahie par des boutiquiers besoigneux et des banqueroutiers sans feu ni lieu. Alors vint le règne du monopole. Erzeroum et Trébisonde enlevèrent à Tiflis un misérable reste d'industrie, et se servirent de la navigation à vapeur de Constantinople. Aujourd'hui, grâce aux instances du général Neidhart, le transit sera ouvert. Ainsi donc, voilà un grand pas de fait par la Russie, qui elle-même est convaincue des funestes résultats

du système prohibitif, et se décide à arborer la bannière du libre commerce. Voilà un exemple salubre que la Russie offre à l'Angleterre; en l'imitant, celle-ci pourra conserver son rang dans le monde commerçant: sinon, non ! »

—Voici une décision importante, en ce qu'elle vient en aide à un usage ancien du commerce et qu'elle est la première en ce sens qui soit émanée de la cour royale de Paris. Il a été décidé que l'effet de la mention: *Retour sans frais*, insérée par les souscripteurs et endosseurs dans un effet de commerce, est de dispenser le tiers-porteur de protêt et de dénonciation par acte extra-judiciaire, mais non de l'obligation de transmettre, dans les délais de la loi, l'avis du non-paiement, soit au cédant si le porteur n'entend exercer que son recours individuel, soit à tous les endosseurs s'il entend exercer le recours collectif. Ainsi, à défaut de cet avis amiable donné dans les délais de la loi, le porteur est déchu de son recours contre les endosseurs.

—Le roi de Norvège est bien barbare; il aurait besoin de prendre des leçons de civilisation en France, où la moitié des fonds secrets votés extraordinairement chaque année passe aux journaux bien pensants. On écrit de Christiania que le roi ne veut pas entendre parler de presse subventionnée.

—Dimanche matin, dit le *Morning-Post*, au moment où un prêtre de la chapelle de Westland-Row, partisan du bill des legs, montait à l'hôtel pour dire la messe, une voix s'écria: « Otez ce vêtement, homme qui êtes une honte pour notre sainte religion ! » Plusieurs autres personnes se joignirent à cette protestation, et l'on eut beaucoup de peine à rétablir l'ordre.

Nouvelles Étrangères.

CIRCASSIE.

On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* :
« Nous avons reçu des côtes de la mer Noire des nouvelles de la situation des Russes dans la Circassie; elle est assez fâcheuse. Les troupes russes se sont retirées sur tous les points et sont rentrées dans leurs forteresses. Schamy continue ses expéditions, et la terreur marche devant lui. Ses émissaires soulèvent les populations; par suite de ces opérations et aussi par la crainte du terrible Schamy, il y a eu de nombreuses défections, notamment dans les tribus des Kabarda et des Nogaes, et des populations qui, depuis trente années, vivaient sous le sceptre de la Russie, ont secoué le joug. »

VARIÉTÉS.

Nous extrayons d'un feuilleton de la *Quotidienne* le passage suivant sur les merveilles végétales de la Guyane et de l'Australie :

C'est dans les forêts vierges de la Guyane anglaise que le docteur Schomburgk vient de découvrir un arbre admirable par son port et par la beauté de sa fleur, et qu'il a nommé *Alexandra-Imperatrix*. Cet arbre, de la famille des papilionacées, s'élève à trente et même quarante mètres de hauteur. Il domine la plupart des grands végétaux qui l'entourent, et attire les regards par l'éclat varié de ses fleurs. Ce sont de gros bouquets rouges et orangés qui ornent singulièrement un jardin paysager d'Europe. Mais la nature ne l'a pas créé pour nos plaisirs, ce bel arbre aux énormes fleurs. La Guyane équatoriale ne le cède jamais à nos contrées tempérées, et s'il arrive un jour à croître à Londres ou à Paris, ce sera sous la forme d'un faible arbrisseau, et encore sous la double protection des vitres d'une serre et de la chaleur artificielle.

Il en sera probablement de même d'un autre arbre venu aussi des contrées tropicales, connu depuis long-temps des voyageurs et apporté dernièrement de l'île de Java au jardin de Chiswick, à Londres; c'est le fameux *upas*, ou arbre à poison, dont on dit tant de choses extraordinaires. Le voyageur Feerscheit avait surtout contribué à répandre les fables dont l'*upas* a été l'objet. Il assurait que cet arbre croissait isolé au milieu d'un désert, parce que les plantes et les animaux ne pouvaient souffrir un voisinage aussi pernicieux. Il prétendait que les malfaiteurs condamnés au dernier supplice étaient forcés de faire la dangereuse récolte du suc de l'*upas* au péril de leur vie. Rien de tout cela n'est vrai, si ce n'est la violence du poison contenu dans ce suc redoutable.

L'*upas* a l'apparence et le feuillage de l'orme; il atteint dix et vingt mètres, et se rencontre dans les sombres forêts de l'île de Java et dans les autres îles de la Sonde. Les émanations de ses feuilles sont moins nuisibles que celles du mancenillier, du *rhus radicans* et de quelques euphorbiacées. Le suc qui s'écoule des incisions faites aux branches est gomme-résineux, blanchâtre, et noircit en séchant. A Java, les naturels y mêlent mystérieusement diverses substances, dans l'espoir d'augmenter la force du poison; puis on le renferme dans des tuyaux de bambou bien bouchés, pour le préserver du contact de l'air. Dans toutes les îles de la Sonde, les Malais en font usage pour empoisonner la pointe de leurs flèches de bambou, qu'ils lancent avec une espèce de sarbacane. L'un des voyageurs auxquels on doit les premiers détails véridiques sur l'*upas*, le naturaliste Deschamps, compagnon de l'amiral d'Entrecasteaux, vit tuer de cette manière un singe sur un arbre. L'animal reçut dans la cuisse le trait empoisonné; il poussa un cri et tomba mort au pied de l'arbre, comme frappé par la foudre. Deschamps fut curieux d'examiner la blessure, et remarqua avec étonnement qu'elle avait à peine une ponce de profondeur. Le singe aurait pu facilement prendre la fuite, si la flèche n'eût pas été trempée dans le suc de l'*upas*.

Les Javanais, qui depuis long-temps vivent en paix avec les Hollandais, leurs vainqueurs, ne se servent plus de ces traits empoisonnés. Ce n'est qu'à la chasse qu'ils en font usage, et encore préfèrent-ils le fusil quand ils peuvent s'en procurer. Tous les animaux chez lesquels on introduit, par blessure ou incision, de ce suc vénéneux, éprouvent de fortes convulsions et périssent plus ou moins rapidement, suivant leur force et leur volume. Ces expériences ont été répétées en France par MM. Magendie, Delille, Orfila, et ont prouvé que l'énergie de ce poison subtil n'avait nullement été exagérée. L'analyse chimique a aussi démontré que la propriété toxique de l'*upas* résidait dans la strychnine, alcali végétal produisant, à très-petite dose, sur l'homme et les animaux, la raideur tétanique, et qui existe dans la noix vomique et la fève de Saint-Ignace. Nous ne savons quel avenir de durée est réservé au jeune *upas* que possède maintenant le jardin de Chiswick à Londres; mais ce qu'on peut affirmer, c'est que tous les procédés de l'art ne parviendront pas à l'approcher de la taille qu'il atteint à l'île de Java, et ne fixeront pas dans son suc assez de strychnine pour le rendre redoutable.

Il y a plus à espérer pour la naturalisation des végétaux originaires de climats à peu près semblables au nôtre. Plusieurs plantes de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande ont déjà été introduites avec succès en Europe. On est encore pour ainsi dire au début de l'exploration de l'intérieur de ces vastes contrées; ce qu'on en sait est un encouragement à de nouvelles recherches. L'une des plantes les plus singulières dernièrement signalées dans les forêts de la Nouvelle-Zélande est le *rata* ou *metrosideros robusta*. C'est un arbre qui commence par être parasite et qui acquiert par la suite une taille qui le met au rang des géants des forêts. On croirait d'abord voir une vigne délicate qui embrasse un arbre de ses vrilles légères, et croissant indistinctement verticalement ou bien renversée, mais augmentant insensiblement de volume. Au bout d'un certain temps, le parasite a tué l'arbre qui l'avait nourri; il jette en terre ses propres racines, pousse un grand nombre de rameaux qui, à leur tour, lancent dans tous les sens des racines aériennes. Celles-ci vont atteindre les arbres voisins, jusqu'à ce qu'enfin le *rata* couvre au sein de la forêt un espace considérable. En botanique comme en zoologie, la Nouvelle-Zélande a le privilège de fournir à notre vieille Europe de nombreux sujets d'étonnement.

Long-temps évitée par les navigateurs à cause de la réputation de ses habitants d'avoir un goût particulier pour la chair humaine, cette contrée, notre antipode, est maintenant en voie de colonisation, au moins sur les côtes. Le port de Nicholson est le chef-lieu de l'établissement principal fondé par les Anglais. En 1843, un jardinier partit des environs de Londres pour y porter son industrie. L'année suivante, il annonça, dans une lettre au célèbre Loudon, en Angleterre, que les plantes et légumes d'Europe qu'il avait semés prospéraient parfaitement dans ce sol nouveau. Après dix-huit mois de culture, les arbres à fruit étaient aussi avancés que s'ils avaient été plantés depuis quatre ans dans le jardin le mieux tenu de l'Angleterre, tant la végétation sur cette terre vierge est d'une activité extraordinaire. La Nouvelle-Zélande est aussi la patrie de ces fougères arborescentes dont les tiges, grosses comme des troncs d'arbres, n'ont pas moins de douze à quinze mètres de hauteur.

Le gérant responsable, B. MURAT.

MM. C. et A. Drevet, associés sous la raison de commerce **Drevet cousins**, demeurant rue d'Enghien, 27, à Paris, prient MM. les commissionnaires et fabricants en soieries de Lyon de ne pas les confondre avec M. Joseph Drevet, qui demeure faubourg Poissonnière, n° 40, à Paris.

Etude de M^e Gallay, notaire à Lyon, rue Lafont, 5.
A PLACER SUR BONNE HYPOTHÈQUE.

5,000 f. en rentes viagères, à 9 0/0, sur une tête de soixante ans.

S'adresser audit M^e Gallay, notaire. (9635)

A VENDRE.

UN FONDS DE CHAPELLERIE,
Passage de l'Hôtel-Dieu, 49.

S'y adresser. (2689)

A vendre pour cause de décès.

UN FONDS DE COUTELLERIE
Situé dans un des meilleurs quartiers de Grenoble.

Les marchandises sont en bon état et la clientèle assurée.

S'adresser à M. Delorme, propriétaire, au Point-du-Jour, quartier Saint-Irénée, à Lyon. (1543)

A vendre pour cause de départ ET A BON MARCHÉ.

JOLI FONDS DE CAFÉ,
Situé dans un bon quartier.

Ce fonds possède une bonne clientèle. Location, 900 fr.; bail, 16 ans.

S'adresser à M. Barbolat, rue Mulet, 2, chargé de la vente d'un grand nombre de propriétés et fonds de commerce. (1532)

A céder pour cause de départ.

UN TRÈS-BON FONDS DE CAFÉ,
Place de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Etienne (Loire).

S'adresser à M^e Piquet, notaire en la même ville. (2699)

A louer actuellement.

APPARTEMENT DE 4 PIÈCES nouvellement décorées, avec caves et grenier. Cet appartement est au 1^{er} étage de la maison portant le n° 5, rue d'Amboise.

S'adresser rue des Célestins, n. 6, au 1^{er}.

SOUSCRIPTION

POUR LE CHEMIN DE FER

D'AVIGNON A LYON.

MM. les souscripteurs primitifs et actionnaires actuels de la Compagnie du Chemin de fer d'Avignon à Marseille qui veulent user du droit à eux acquis de souscrire pour le Chemin de Lyon à Avignon, sont prévenus qu'ils peuvent se présenter, pour régulariser leur souscription, dans les bureaux de la Compagnie du Chemin de Marseille, grande rue des Feuillants, n. 7, tous les jours de neuf heures à deux heures et de quatre heures à six heures.

Les listes de souscription seront closes le 20 janvier courant.

(2696)

MALADIES SECRÈTES.

Traitement Végétal.

Guérison radicale garantie en cinq ou dix jours, sans danger ni régime, par des remèdes officinaux approuvés en 1837 (Codez). L'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. — A Lyon, place Bellecour, 12, PHARMACIE BERTRAND. Dépôt général des spécialités et découvertes utiles approuvées, brevetées et autorisées. (8903)

Pharmacie à Lyon. — Rue Palais-Grillet, 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 3 fr. le flacon.

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chermeson, rue de la Comédie; à Marseille, M. Fabre, pharm., sur le port. (8149)

AVIS AU COMMERCE.

M. LAYERLOCHER, ci-devant restaurateur à Lyon, place des Terreaux, n. 1, a l'honneur d'informer MM. les négociants et voyageurs qu'il vient d'acquiescer le grand hôtel du Rhône, situé à Paris, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n. 7.

Il est au centre du quartier du commerce, près les messageries Lafitte et Caillard, celles de Notre-Dame-des-Victoires, le Palais-Royal et la Bourse.

Cet hôtel, récemment décoré à neuf, offre aux personnes qui voudront l'honneur de leur confiance tous les avantages qu'elles peuvent désirer.

Il se compose de quatre-vingt-un numéros ou chambres, et on y tient restaurant à la carte, salle de bains, écurie et remise. (5798)

A LOUER,

A UN QUART D'HEURE DES TERREUX,

Un joli appartement de plusieurs pièces boisées, parquetées et nouvellement décorées, avec jouissance d'un Jardin d'agrément, où il y a une serre.

VUE MAGNIFIQUE.

Le chemin est une promenade. Il y a un service d'omnibus. Cet appartement conviendrait à de petits rentiers ou à des personnes qui, aimant le grand air et la tranquillité, voudraient être tout à la fois à la ville et à la campagne.

S'adresser, pour les renseignements, au bureau du journal, et cours Morand, 9, au concierge.

AVIS.

L'inventeur d'un procédé de teinture en noir sur fil et coton désirerait trouver une personne qui voudrait exploiter ce genre d'industrie. L'inventeur travaillerait pour le compte de cette personne moyennant un salaire convenu entre eux. Il pourrait aussi teindre en couleur de chair et nankin à toute épreuve.

S'adresser à M. Renof, cabaretier, rue des Deux-Maisons, n. 1. (1550)

MAUX DE NERFS,

Douleurs d'estomac, digestions laborieuses, et tous les maux qui en dépendent,

GUERIS

Sans tisanes ni potions, sans purgations, vésicatoires ou sangsues. Brochure in-42, chez l'auteur, médecin consultant, rue Quatre-Chapeaux, 42.

CONSULTATIONS

De dix heures du matin à trois heures du soir. Cinquante malades qui languissaient depuis des années (le livre indique leurs noms et leur demeure) viennent de recouvrer la santé grâce à notre traitement simple et agréable. (8742)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS.
Rue Poulallerie, 19.